

COMITE DE CLASSIFICATION SDH-PH :

Les représentants des collègues maîtrises, employés et gardiens s'abstiendront de participer au comité de classification SDH-PH *. Les délégués syndicaux CGT et CFDT n'y participeront pas non plus.

➔ **Le fonctionnement de ce comité n'est plus adapté au contexte actuel !**

- D'un coté : des représentants du personnel qui estiment ne pas être en mesure de défendre correctement les intérêts du personnel.
- De l'autre : Une direction qui ne veut pas d'un système paralysant le fonctionnement RH et qui rappelle que la classification est l'une de ses prérogatives.

Les deux points de vue peuvent se comprendre, c'est la raison pour laquelle nous demandons à la direction de réunir les délégués syndicaux de l'UES afin de redéfinir le fonctionnement de ce comité.

* *Le comité de classification est maintenant composé du DG, de la DRH, de la déléguée CFTC et d'un cadre.*

EMPLOIS D'AVENIR :



Le 30 septembre 2013, le Préfet de l'Isère a signé la convention Emploi d'Avenir avec l'OPAC 38. Elle porte sur la création de **16 contrats d'emploi d'avenir**. Ces 16 postes concernent les emplois de terrain : relations de proximité, entretien et maintenance des bâtiments et des emplois expérimentaux : thermicien, médiateur à l'écoute des habitants...

La présence des acteurs du dispositif : directions des Missions Locales, de la DIRECCTE, de Pôle Emploi, de la DRH, des représentants des agences de l'Opac38 qui accueillent les jeunes est à souligner.

➔ **Le premier titulaire d'un contrat de travail est un jeune homme de 23 ans, locataire de l'Opac38.**

REPRESENTATIVITE SYNDICALE :

Au sein de l'UES SDH-PH, suite aux dernières élections, la représentativité de chacun des syndicats ayant présenté une liste est la suivante : CGT : 43.46 %, CFDT : 43.46 % et CFTC 13.08 %.

NB : Christiane SANCHEZ est nommée déléguée syndicale CFTC.

Au sein de la branche des ESH la représentativité des organisations syndicales est la suivante : CFDT : 29.38 %, CGT : 25.35 %, CGT FO : 23.26 %, CFTC : 13.23 % et CFE CGC : 8.79 %.

Au niveau national (toutes branches confondues) : CGT : 30.62 %, CFDT : 29.74 %, CGT FO : 18.23 %, CFE CGC : 10.78 % et CFTC : 10.63 %.

La mesure de la représentativité sert à déterminer qui peut négocier et s'engager au nom des salariés.



➔ **A quand une mesure de la représentativité des organisations patronales ?**

CHANGEMENT DE COEFFICIENT :

Beaucoup de salariés SDH-PH ne connaissent pas la procédure de réajustement du salaire de base en cas de changement de coefficient. 2 cas de figures se présentent :



Dans le cas où l'actuel salaire de base est inférieur au minima du nouveau coefficient, le nouveau salaire de base est porté au minima du coefficient obtenu. L'ancienneté acquise est ensuite rajoutée à cette nouvelle base pour donner le nouveau salaire de base. Elle repart ensuite à zéro pour une période de 30 ans ou jusqu'à la prochaine promotion.

Dans le cas où votre salaire de base est déjà supérieur au minima du nouveau coefficient, l'ancienneté est réintégrée

au salaire de base comme expliqué ci dessus.

➔ Nous reviendrons sur ce dispositif lors de notre prochaine Heure d'infos syndicale de décembre.

GRATIFICATION DE FIN D'ANNEE :

C'est fin novembre qu'est versée la seconde moitié de la gratification. Pour rappel cette gratification conventionnelle est majorée de 30% à la SDH-PH. Elle est égale à 130 % du salaire de décembre de l'année, elle est distribuée 50% en juin (avec la prime de vacances) et le solde au mois de novembre.



➔ La paie de novembre est une véritable bouffée d'oxygène pour de nombreux salariés SDH-PH.

RSE ET LES PRIX PINOCCHIO :

Les prix Pinocchio du développement durable, organisés par **les Amis de la Terre** ont pour but d'illustrer et de dénoncer les impacts négatifs de certaines entreprises françaises, en totale contradiction avec le concept de développement durable (RSE) qu'elles utilisent abondamment dans leur politique de Com.

Choisissez vos Pinocchio parmi trois catégories !

- Catégorie « Plus vert que vert »,
- Catégorie « Une pour tous, tout pour moi ! »,
- Catégorie « Mains sales, poches pleines ».



➔ Pour voter, rendez vous sur le site : <http://www.prix-pinocchio.org/index.php>.

DEMEMAGEMENT DE PERFORM HABITAT :

Lorsque nous avons eu connaissance du projet de déménagement de PH vers de nouveaux locaux abritant également SAFILAF, Télé-Grenoble et le conseil régional, nous avons rencontré le DG de SDH, le Directeur et les employés de PH.



Les 2 Directeurs soutiennent ce projet et les salariés de PH ne s'y opposent pas. Pour ces raisons le CHSCT et le CE ont donné un avis positif avec réserves.

Les délégués syndicaux CFDT et CGT comprennent le besoin d'autonomie et l'envie de devenir une structure "à part entière" au sein du groupe. Néanmoins ils doivent se poser des questions quant à la faisabilité économique de ce projet, des conséquences financières et organisationnelles pour la SDH.

➔ Et puis perdurent toujours certaines craintes quant à la volonté de maintenir l'UES. La CGT et CFDT pencheraient plutôt pour une adhésion d'Isère Habitat et SAFILAF à cette structure.

COMPLEMENTAIRES - PREVOYANCE - SANTE- RETRAITES :

Ce poste représentant une part non négligeable (10%) de la masse salariale SDH-PH, le CE souhaite étudier les contrats actuels. Le but étant de faire un état des lieux de l'existant et éventuellement d'apporter des améliorations aux 3 systèmes. La Direction ne semble pas opposée au projet mais laisse au CE le soin de le financer grâce au budget de fonctionnement.

Des propositions d'analyses ont été établies par plusieurs cabinets de consultants et transmises à la Direction.

A ce jour, et malgré plusieurs relances, aucune suite concrète n'a été donnée à ce projet.

➔ La future réforme de la fiscalité des mutuelles pourrait également être incorporée à l'étude afin d'anticiper ses effets !

CONTRATS DE GENERATION :

L'ensemble des organisations syndicales et les employeurs des ESH a signé, fin septembre, un accord de branche intergénérationnel. Le but de ce type d'accord est de favoriser :

1. L'emploi des jeunes en CDI.
2. Le maintien dans l'emploi ou le recrutement des seniors.
3. La transmission des compétences et des savoir faire.

Une fois étendu, cet accord couvrira toutes les ESH dont l'effectif est compris entre 50 et 300 salariés, il leur simplifiera les démarches afin d'accéder au dispositif "contrat de génération" et aux aides de l'état.



➔ La SDH étant l'une de ces ESH, nous encourageons notre DRH à utiliser ce dispositif afin d'étoffer le plan d'action sénior SDH qui tarde à porter ses fruits.

ETUDE INSEE SUR LES SALAIRES 2011 :

La dernière étude de l'INSEE, portant sur l'évolution des salaires de 2011 au regard de l'inflation, ne fait que confirmer ce que nous savons tous : Les salaires n'ont quasiment pas progressé en 2010 et 2011.

Vu les budgets distribués en 2012 et 2013, la situation ne devrait guère s'améliorer !

Certains éléments 2011 nous ont également interpellés :

- Le salaire mensuel d'une personne travaillant dans le secteur privé ou publique est en moyenne de 2 830 € bruts soit 2 130 € nets.
- Le salaire médian, qui partage les salariés en deux groupes d'effectifs égaux, est de 1 712 € nets par mois.
- Les 10 % de salariés les moins bien payés perçoivent un salaire net mensuel inférieur à 1 170 € nets.
- En haut de l'échelle, les 10 % de salariés les mieux payés disposent de plus de 3 400 € nets
- Les 1 % les mieux rémunérés bénéficient de plus de 7 817 € nets.



➔ La lecture de cette enquête nous sera sans doute utile pour préparer les NAO 2014.

QUELQUES LIENS WEB HLM UTILES :



web

Le site de l'USH : <http://www.union-habitat.org/>

L'institut HLM de la RSE : <http://www.institut-hlm-rse.org/>

Le site d'Habitat Formation : <http://www.habitat-formation.fr/>

Le site de l'AFPOLS : <http://www.afpols.fr/>

Le site CFDT Construction Bois : <http://www.cfdt-construction-bois.fr/>

Le blog logement de la CGT : <http://cgt.logement.over-blog.com/>

SYNDIQUEZ-VOUS :

Le saviez vous : La plupart des employeurs sont syndiqués !

Alors syndiquons nous, regroupons nous et faisons le savoir afin d'être plus représentatifs et devenir des interlocuteurs incontournables dans les prise de décisions nous concernant à SDH et PH !

➔ **C'est notre désunion qui fait notre faiblesse ... Les employeurs l'exploitent !**

Se syndiquer, c'est cotiser certes mais c'est aussi s'ouvrir des portes et des droits (formation syndicale, explications sur l'environnement du travail, droit social, association de consommateurs, faire partie d'un collectif défendant des intérêts communs, ...) Bref, vous n'êtes plus isolés !

➔ **Contactez vos Délégués Syndicaux :**

CGT : Jean Louis DUMAS

CFDT : Christiane SANCHEZ